



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévoir l'évaluation de la fertilité féminine dans les examens de santé

Question écrite n° 24053

## Texte de la question

Mme Sophie Errante appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'importance d'informer les femmes de leur niveau de fécondité. En effet, la question de la fertilité pourrait être abordée à l'occasion de la consultation unique de prévention des cancers du sein et du col de l'utérus (remboursée intégralement par la sécurité sociale). À l'heure du vote du projet de loi sur la bioéthique et de la « PMA pour toutes », il est important également de se pencher sur les pathologies telles que les troubles ovariens et autres anomalies morphologiques pouvant faire obstacle à un projet de grossesse et pourraient compter parmi les éléments du bilan de bonne santé des jeunes femmes. Souvent détectables dès le plus jeune âge, ces dispositions sont régulièrement la cause de l'infertilité des femmes et occasionnent des difficultés lorsque le projet de concevoir un enfant naît. Pourtant, certaines situations pourraient être anticipées et cela permettrait aux femmes de prendre des dispositions visant à mener à terme leurs projets de maternité pour celles qui le souhaitent. Elle souhaiterait par conséquent connaître les intentions du Gouvernement pour encourager une prise de conscience optimale de la condition de fertilité des femmes et de la concordance avec leurs projets.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Sophie Errante](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (10<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24053

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 octobre 2019](#), page 9547

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)